



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

#TOUSMOBILISÉS

**TESTS DE DÉPISTAGE ET ORIENTATION
EN CENTRE D'HÉBERGEMENT
SPÉCIALISÉ (CHS) COVID,
COMMENT ÇA SE PASSE ?**

LES TESTS PCR DE DÉPISTAGE COVID19

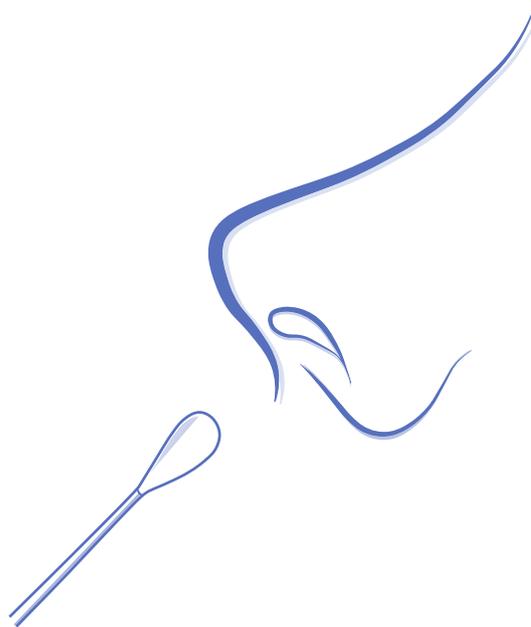
Qu'est-ce qu'on va me faire ?

Le test PCR consiste à mettre un coton tige souple dans chaque narine ; en frottant on récupère sur le bout du coton tige quelques cellules. Ces cellules sont envoyées dans un laboratoire pour être analysées. Cela veut dire qu'on va rechercher le virus dans ces cellules.

Il faut rester assis et pencher la tête en arrière. Il n'y a pas de prise de sang.

Le professionnel de santé est équipé de blouses et de masques et il n'y a aucun risque de contamination en allant faire un test.

Si je me déplace pour faire le test je me lave les mains avant de partir, je tousse et j'éternue dans mon coude, je ne touche pas les autres et je ne partage pas les objets qu'ils utilisent, je respecte une distance d'au moins 1 mètre entre chaque personne, je dois porter un masque si je ne peux pas respecter la distance d'un mètre ou si je suis dans certains lieux publics (transports en commun, commerces...) ou si le médecin me le recommande.



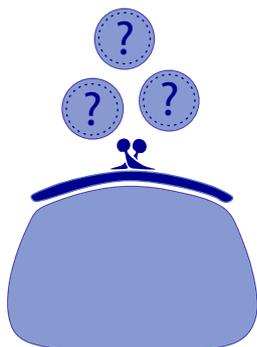
Est-ce que ça fait mal ?

Le coton-tige est mis assez profondément dans chaque narine. C'est désagréable car il faut aller dans la partie haute du nez pour faire le test, mais ça ne fait pas mal.



Combien de temps ça dure ?

Le prélèvement lui-même (coton tige dans la narine) dure quelques minutes. Mais avant, je parle avec le personnel médical qui fait le test pour lui expliquer ce que je ressens (mes symptômes) et il m'explique comment se passe l'examen. En tout, la consultation peut durer entre 20 et 45 minutes.



Combien ça coûte ?

Le test ne me coûte rien : si j'ai la sécurité sociale c'est pris en charge à 100 % (pas besoin de mutuelle), si je vais à la PASS ou si une équipe mobile vient faire le test, je n'ai rien à payer.

Comment me faire tester ?

Soit je me déplace au laboratoire et j'ai besoin de l'**ordonnance du médecin** et de ma **carte de sécurité sociale**,

Soit je vais à la PASS (Permanence d'accès au soin santé),

Soit l'équipe médicale mobile se déplace sur le foyer ou la résidence sociale pour faire le test.

Aurais-je un contrôle d'identité ?

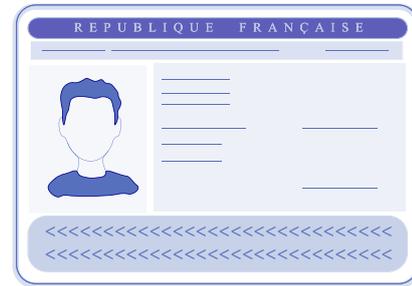
Dans tous les cas je dois donner, les renseignements suivants :

(Ces renseignements servent uniquement au suivi médical et sont demandés à tout le monde)

- Mon nom
- Mon prénom
- Ma date de naissance
- Mes problèmes de santé connus

Si j'ai la sécurité sociale (PUMA, CMU-ACS/CSS ou AME) je dois la présenter au médecin et je dois aussi lui dire quelle est ma situation actuelle : (ex. si je partage la chambre avec des autres personnes, si je continue à devoir me déplacer pour aller travailler, etc.).

Si j'ai une pièce d'identité, je la prends avec moi.



Dans combien de temps aurai-je les résultats ? Comment aurai-je les résultats ?

Je demande au personnel médical qui fait le test comment le résultat me sera transmis. En général les résultats me seront remis dans les 48h (par courrier, téléphone ou messagerie internet)

En attendant les résultats, le personnel médical m'indiquera comment m'isoler et protéger les autres.

Si le test est positif, j'ai le Covid19.

Le médecin m'expliquera ce que je dois faire pour me soigner, mais aussi pour protéger les autres et pour aider à arrêter la progression du virus.

Je dois me faire soigner, rester isolé et porter le masque que le médecin m'aura prescrit.

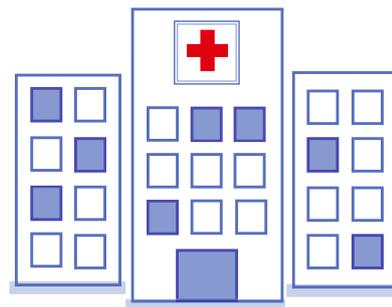
Je serai orienté vers le CHS par le médecin si je ne peux pas être isolé dans le lieu où je vis. Il me propose d'aller en CHS pour deux raisons :

- Si je suis malade.
- Si j'ai été en contact avec une personne malade et que le médecin me demande de rester isolé pendant 14 jours pour protéger les autres.

C'est un endroit médicalisé et qui dispose de personnels médicaux pour mieux me soigner.

La maladie guérit facilement dans la plupart des cas si je me repose. Il faudra que je revoie le médecin au bout de 8 jours en général.

Si les symptômes sont graves il me faudra aller à l'hôpital, surtout si j'ai du mal à respirer.



Si j'ai le Covid, je dois me soigner et protéger les autres. Je dois rester isolé et porter le masque que le médecin me prescrit pour limiter la propagation du virus. Au CHS, je serai soigné, logé et nourri, jusqu'à ma guérison ou jusqu'à la fin de mon isolement. Le personnel soignant s'occupera de moi et me donnera des médicaments. Je n'aurai rien à payer.

C'est le médecin qui me dira combien de temps je dois rester isolé mais en général c'est entre 14 jours et 3 semaines.

Si le test est négatif

Si le test est négatif et que j'ai des signes montrant que je suis malade ou que j'ai été en contact avec une personne malade, le médecin me donnera toutes les consignes pour me soigner et protéger les autres. Il peut me demander de rester isolé et me prescrire un masque.

Si je n'ai pas de signes montrant que je suis malade, je continue de respecter les gestes barrières : je me lave les mains plusieurs fois par jour, je tousse et j'éternue dans mon coude, je ne touche pas les autres et je ne partage pas les objets qu'ils utilisent, je respecte une distance d'au moins 1 mètre entre chaque personne, je dois porter un masque si je ne peux pas respecter la distance d'un mètre ou si je suis dans certains lieux publics (transports en commun, commerces...) ou si le médecin me le recommande.



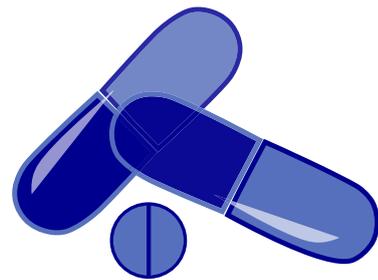
Si le test est négatif je ne suis pas porteur du Covid-19 mais je peux le devenir plus tard. Si le médecin me le demande ou si les symptômes se déclarent plus tard, je dois me refaire dépister.

Les résultats seront-ils communiqués au gestionnaire ?

Si je le souhaite, les résultats seront transmis au gestionnaire de la structure où je vis. Lui donner l'information permettra d'organiser la garde de mes affaires et de ma chambre, si je vais en CHS.

Est-ce qu'on va me donner des médicaments ?

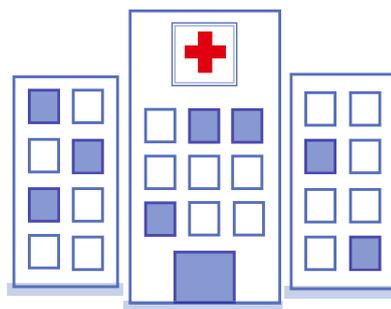
C'est le médecin qui va décider si j'ai besoin ou non de médicaments. Les médicaments me seront donnés sur place. Je n'aurai pas besoin d'en acheter.



Je ne me rappelle pas du nom de mon médecin traitant, c'est grave ?

Non. Si je n'ai pas de médecin traitant ou si j'ai oublié son nom, le test pourra être réalisé par un médecin spécialement désigné pour cela.

Si j'ai le Covid, est-ce que je dois donner mon accord pour une hospitalisation ou un transfert en CHS ?



Le médecin m'expliquera ce qui est le mieux pour ma santé et je dois lui poser toutes les questions pour bien être informé et pouvoir donner mon accord pour les soins qui me seront proposés. Si j'en ai besoin, je peux demander un interprète pour bien comprendre ce qui m'est proposé.

Pour protéger les autres de la maladie je dois m'isoler car même si je me sens bien, je suis contagieux et je peux contaminer d'autres personnes.

Si je suis malade ou si j'ai été en contact avec une personne malade, le médecin peut me demander d'aller dans un centre d'hébergement spécialisé (CHS) Covid pour ne pas contaminer les autres et pour qu'on me surveille jusqu'à ce que tout aille bien (14 jours à 3 semaines) ou si je suis très malade, d'aller à l'hôpital pour me soigner.

Si j'ai le Covid, je dois me soigner et protéger les autres. Je dois rester isolé pour limiter la propagation du virus. Au CHS ou à l'hôpital, je serai soigné, logé et nourri, jusqu'à ma guérison. Le personnel soignant s'occupera de moi et me donnera des médicaments. Je n'aurai rien à payer. Si j'ai été en contact avec une personne malade je dois m'isoler pendant 14 jours pour protéger les autres.

Comment je peux savoir si ceux qui partagent ma chambre ont le Covid ?

Les résultats des tests sont secrets sauf pour les médecins qui me soignent. C'est moi qui décide si je souhaite en parler autour de moi (voisins, gestionnaire du centre).

Tout le monde peut attraper le Covid, l'important c'est de se faire soigner.

Je dois respecter les gestes barrières : je me lave les mains plusieurs fois par jour, je tousse et j'éternue dans mon coude, je ne touche pas les autres et je ne partage pas les objets qu'ils utilisent, je respecte une distance d'au moins 1 mètre entre chaque personne, je dois porter un masque si je ne peux pas respecter la distance d'un mètre ou si je suis dans certains lieux publics (transports en commun, commerces...) ou si le médecin me le recommande.

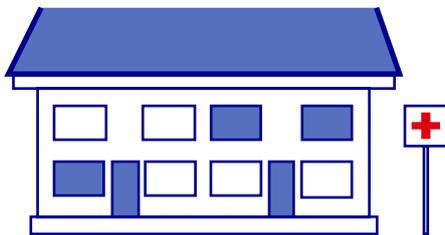
Si les symptômes sont graves il me faudra aller à l'hôpital, surtout si j'ai du mal à respirer.



LES CENTRES D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉS (CHS)

Si le médecin décide que je dois aller dans un centre d'hébergement spécialisé Covid, comment j'y vais ?

Je demande au médecin comment je vais au centre. Il me dira comment se passe le transport. Je n'aurai pas à payer.



À quoi ça ressemble ?

Cela ressemble à une maison de repos. Je peux être tout seul dans une chambre ou parfois avec d'autres personnes mais toujours séparées par au moins un paravent. Les repas me sont fournis ainsi que les médicaments. Des infirmiers passent tous les jours pour vérifier que je vais bien. Le médecin me consultera au bout de 8 jours, ou avant si j'en ai besoin.

Comment je mange ?

Des repas gratuits me sont fournis.

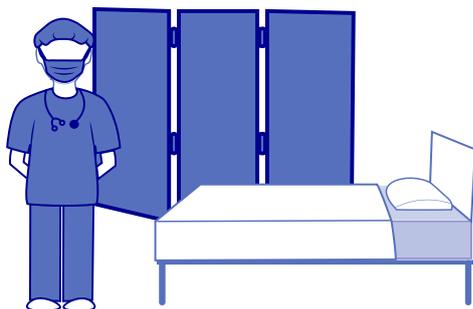


Je dois payer mon séjour au centre d'hébergement spécialisé ?

Non, je ne dois pas payer. Par contre, je continue à payer ma chambre dans la structure où je vis.

Je dois prévenir le gestionnaire de mon entrée au centre spécialisé ?

Oui, je préviens le gestionnaire de mon départ. Il doit garder ma chambre dans la structure où je réside habituellement.



Combien de temps j'y reste ?

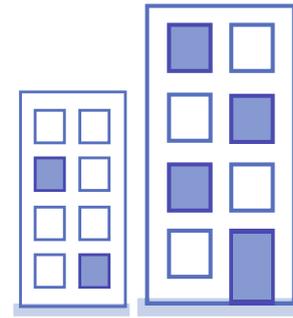
Et est-ce que je suis obligé d'y rester ?

Je reste jusqu'à être guéri. C'est le médecin du centre qui me dira quand je peux sortir. En général la durée maximale peut-être de deux à trois semaines. Je ne suis pas obligé de rester dans le centre mais c'est la meilleure solution pour que je guérisse et pour protéger les autres. Je pourrai régulièrement discuter de ma santé avec les infirmiers et être rassuré si j'ai des questions sur ma santé.

Je peux revenir chez moi après ?

Oui, ma chambre ou mon lit sont réservés par le gestionnaire, même si je n'ai pas de contrat à mon nom.

A ma sortie, quand je suis guéri et que je rentre chez moi, je dois continuer à respecter les mesures barrières.



Je peux voir du monde, recevoir des visites dans le centre médicalisé ?

Non, le centre d'hébergement spécialisé Covid est uniquement pour les personnes malades et celles qui doivent rester isolées. C'est pour cela que les visites sont interdites.

D'ailleurs, cette maladie fatigue beaucoup et je me reposerai mieux sans visite. Par contre, je peux communiquer par téléphone ou vidéo avec ma famille ou mes amis.

Qui garde mes affaires dans la structure ou je vis habituellement ?

Si j'ai une chambre personnelle, mes affaires restent dedans. Si j'ai une chambre à plusieurs, je peux demander au gestionnaire de mettre en sécurité mes affaires dans des bagageries.

